

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 13

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : section vaudoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 13.

Lausanne, le 12 Juillet 1872.

XVII^e Année.

SOMMAIRE. — **Société militaire fédérale. Section vaudoise.** Rapports de la sous-section de Morges sur trois questions mises à l'étude par le comité central (Résumé des observations faites pendant les dernières levées, — Réforme du système des bons, — Gaspillage des munitions). Communication du comité sur la réunion générale de 1872. — **Le régiment étranger au service de France dans la guerre de 1870-71.** Notes réunies par le capitaine Cérésole. — **Nouvelles et chronique.**

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE. SECTION VAUDOISE.

Nous publions ci-dessous :

Trois intéressants rapports de la sous-section de Morges sur trois questions mises à l'étude par le comité central ;

Un *communiqué* dudit comité relatif à la réunion générale de 1872.

I. QUESTION.

« Résumé des observations faites pendant la dernière mise sur pied par » chacun des officiers qui y ont pris part. — Propositions résultant de ces » observations. »

Les améliorations à apporter au service et à l'armée doivent être pour tout officier un sujet constant de préoccupations. Il devrait être appelé à formuler dans un rapport, à l'issue de chaque service, ses remarques et ses desiderata.

Notre sous-section saisit donc avec empressement l'occasion que vous lui offrez d'exprimer quelques vœux et de formuler quelques observations.

Nous les exposerons aussi brièvement que possible, sans leur donner de développements, nous déclarant prêts à le faire sur les points qui vous paraîtraient le mériter.

Quelques-unes des observations qui suivent ne sont pas émises par notre sous-section en corps ; nous ne les reproduisons dans ce rapport que sous la responsabilité de leurs auteurs.

Etat-major.

Le *personnel* du bureau d'un état-major de division est *insuffisant* : il se compose de l'adjudant du chef d'état-major et de deux secrétaires. L'adjudant, chargé de tout ce qui concerne les rapports, n'a presque pas la possibilité de s'occuper d'autre chose.

Il faudrait porter le nombre des secrétaires à *quatre* et charger l'un d'eux spécialement du travail des rapports.

Les ordres expédiés par *dépêches télégraphiques* (ce dont on a peut-être abusé) sont souvent peu clairs et mal rédigés. Il serait à désirer qu'ils fussent toujours immédiatement confirmés par lettres.

Artillerie.

L'artillerie n'a pas été appelée à jouer un rôle bien actif dans la dernière mise sur pied, mais elle a montré ce dont elle était capable au point de vue de la mobilité et de la solidité.

L'attelage des batteries de 10 centimètres est insuffisant pour qu'elles puissent rendre tous les services qu'on peut attendre d'elles. Cet attelage est le même que celui des batteries de 8 centimètres, dont le poids à tirer est cependant de 2 quintaux inférieur. Les mouvements en sont rendus plus difficiles et le nombre des chevaux pour le service des vivres et fourrages insuffisant. Il faudrait, pour y remédier, que les voitures de réserve

fussent attelées de 6 chevaux chacune, ce qui ferait une augmentation de 10 chevaux et de 5 soldats du train par batterie. Ces chevaux de réserve, lorsqu'ils ne remplaceraient pas les attelages de pièces ou de caissons, soulageraient ceux des voitures de réserve, généralement très fatigués.

Cavalerie.

De la dernière campagne datera une ère nouvelle de notre cavalerie. Nos dragons se sont montrés à la hauteur de leur tâche et du service pénible de reconnaissances qu'on leur a fait faire.

Il importe de développer toujours plus chez eux l'instruction du *service d'éclaireurs*, par des exercices pratiques et d'augmenter à cet effet *la durée des écoles*.

Les *chevaux* ne sont pas tous aptes au service d'éclaireurs ; il importe de poursuivre les efforts qui se font dans notre pays pour l'amélioration de la race chevaline.

L'*augmentation* du corps des dragons est urgente. Son effectif ne suffirait même pas au seul rôle d'éclaireurs.

Infanterie.

La campagne de 1870-1871 a prouvé qu'au bout de quelques jours de service notre infanterie était assez généralement rompue à la discipline et capable de supporter les fatigues. Cependant l'expérience a dissipé bien des illusions. Elle a prouvé qu'il fallait plus de temps qu'on ne se le représente pour qu'un de nos bataillons soit réellement prêt à entrer en campagne. Nous ne reviendrons pas sur les défauts signalés lors de la première mise sur pied, en juillet 1870, et qui ont donné lieu à de salutaires discussions ; mais nous devons bien nous persuader que notre premier devoir à tous, administrateurs, chefs et soldats, est *d'être prêts*.

Les *entrées au service* sont trop précipitées pour que tout soit fait et bien fait. Il faut donner le temps aux soldats de compléter leur équipement. Alors on aurait le droit d'être très sévère dans les *inspections de détails* qui sont souvent mal faites et incomplètes. Par la même raison, la *distribution des cartouches* est trop rapide et mal surveillée. (Voir notre rapport n° 3.)

Les *visites sanitaires* ne sont pas assez sérieuses. Il faut faire la plus grande attention à la santé des hommes, lors de l'entrée au service, afin d'éviter les piliers d'ambulances. Il serait à désirer que les médecins fussent appelés à donner à la troupe quelques notions *d'hygiène* et les officiers tenus à veiller à ce qu'elles soient observées.

Les *instructions pénales* et le rappel à l'observation des devoirs devraient faire plus souvent l'objet de théories.

La troupe n'est pas assez exercée à monter et à descendre des wagons de *chemins de fer*. Cette manœuvre se fait presque toujours irrégulièrement et MM. les officiers sont trop souvent négligents à cet égard.

Officiers et soldats devraient être plus exercés à *l'appréciation des distances* et de fréquents exercices devraient avoir lieu pendant les haltes.

A propos d'instruction, nous relevons ici en passant l'inutilité du *service de place* tel qu'il se pratique ; il ne produit que de la confusion dans l'esprit du soldat.

Les *licenciements* sont aussi beaucoup trop précipités ; le règlement de la comptabilité en est rendu très difficile. (Voir notre rapport n° 2.)

Officiers.

L'influence des officiers sur le moral et sur la discipline d'une troupe est très grande. Ils devraient en être bien convaincus, s'observer davantage eux-mêmes et regarder avant tout à l'instruction et au bien-être de leurs hommes. Ils devraient généralement mieux connaître ce qui concerne leur compétence.

Ainsi que nous l'avons exprimé dans notre rapport n° 2, il serait nécessaire de donner aux *chefs d'unités tactiques* plus d'initiative et de compétence individuelle pour ce qui concerne les dépenses non prévues dans les règlements.

Il est indispensable de donner aux officiers une instruction sur *l'étude des cartes* et sur la manière dont les *reconnaisances* doivent se faire ; en général-de chercher pour eux un stimulant qui les force à travailler en dehors du service, à entretenir et à augmenter leurs connaissances. Ce point pourra faire l'objet d'une étude spéciale.

Il serait utile de donner aux officiers un *revolver*. Le caisson du bataillon renfermerait une provision de cartouches pour cette arme.

On se plaint du *sabre actuel* qui reluit à de grandes distances à cause de son poli. Ne pourrait-on pas remédier à cet inconvénient ?

Il y a nécessité urgente d'adopter pour l'officier un *sac* pratique lui permettant de se passer pendant un jour ou deux de sa malle, lorsque celles-ci ne peuvent suivre la troupe. — On devrait examiner également l'adoption d'un *modèle de malle* uniforme pour les officiers.

Troupe.

La campagne s'étant faite avec le fusil transformé, auquel on substitue actuellement notre nouveau fusil, nous ne parlerons pas ici de l'armement proprement dit. — Une sévérité extrême et une discipline parfaite seront, avec les nouvelles armes, encore plus nécessaires pour empêcher la précipitation du tir et le gaspillage des munitions.

Vu les nouvelles armes et la simplification du rôle des *armuriers*, ne serait-il pas opportun de les laisser au dépôt et d'avoir dans chaque compagnie un sous-officier ou soldat connaissant la partie et muni des instruments nécessaires, chargé de mettre en état les armes dérangées.

Le *sapeur* de compagnie devrait porter fusil et être exercé au tir.

Quelques officiers ont émis le vœu de voir le nombre des *tambours* réduit à deux par compagnie du centre. — Pour commander les feux, il serait nécessaire d'avoir d'autres instruments que nos *trompettes* qui ne sont pas assez fortes. Dans ce cas, on pourrait les remplacer par un ou deux clairons par compagnie de chasseurs. Cette question, ainsi que celle des fanfares, demande à être étudiée.

Plus de liberté devrait être laissée aux hommes pour *la chaussure* (qu'importe bottes ou souliers ?) pourvu qu'elle soit bonne. En outre, il importerait que l'Etat possédât un *magasin de chaussures* qui permit de remplacer, soit à l'entrée, soit pendant la durée du service, celles qui seraient mauvaises ou usées.

Chaque homme devrait avoir une *couverture* faisant partie de son équipement, ainsi que cela se pratique dans d'autres Cantons (?)

Vu le nombre des cartouches que chaque homme doit réglementairement avoir avec lui, ne serait-il pas pratique de faire supporter le poids de la *cartouchière* par les épaules, au moyen de courroies ?

Les couverts des *sacs à pain* sont insuffisants et mauvais. Il doit s'être fait des essais pour y remédier ; qu'ont-ils produit ?

Marches.

Les premières journées de marche sont d'ordinaire trop fortes et l'allure trop rapide.

L'expérience semble avoir prouvé qu'il vaut mieux marcher *sur 4 rangs*, en gardant toujours la droite de la route, que de persister dans la marche réglementaire les rangs ouverts à droite et à gauche.

La *police* de la marche est très difficile, surtout pendant les chaleurs, alors que la soif est particulièrement intense. Une surveillance active et constante est nécessaire dans l'intérêt de la santé des hommes et pour empêcher les trainards. A ce sujet, on demande qu'il soit attaché à chaque bataillon un *cantinier*, désigné d'avance, suivant constamment la troupe et dont la consommation serait vérifiée et tarifée par le chef du corps, sauf recours au supérieur.

L'idée, déjà mise en pratique, si ce n'est réglementée, de supprimer les chars et attelages de *réquisition* pour les remplacer par des voitures et attelages appartenant au bataillon est approuvée de chacun. Il importerait,

cependant, de perfectionner encore cette mesure en destinant, pour ce service, des chars mieux appropriés à leur usage et en fixant leur nombre à *trois*. Deux pour les effets de cuisine et les malles d'officiers, dont l'un pour le 1/2 bataillon de droite, l'autre pour le 1/2 bataillon de gauche. Le troisième char serait destiné aux malades et éclopés.

Nourriture.

Il y aurait avantage à *délivrer le pain* aux hommes tous les jours et non pas seulement tous les deux jours.

L'augmentation de la *ration de viande* de 5/8 à une livre est généralement demandée et doit être recommandée. Il faudrait examiner si cette ration ne pourrait pas, avec avantage, être délivrée en deux fois.

La soupe est longue à faire ; il n'est pas bon que le soldat parte l'estomac vide ; ne pourrait-on pas adopter le café pour le *premier repas du matin* ?

Dans la dernière campagne, on s'est beaucoup plaint, et avec raison, des *fournitures défectueuses*. Il faudrait, nous semble-t-il, laisser davantage de latitude aux commissaires de brigade et de division. Peut-être trouveraient-ils quelquefois convenance à utiliser les hommes des bataillons connaissant la boucherie ou la boulangerie.

Un bon soldat ne doit pas seulement être bien discipliné et bien nourri ; il faut encore, et cela est essentiel dans nos milices, qu'il ait l'esprit content et bien disposé. On ne pourrait assez dans ce but encourager le *chant en chœur* et il est regrettable que dans nos écoles militaires on ne lui donne pas plus d'importance. Il ne faut pas perdre de vue cet excellent réconfortant. Il en est un autre encore : c'est l'à-propos auquel les officiers peuvent en marche, à la halte ou au repos rattacher des *récits* d'histoire nationale et patriotiques. On néglige trop ce dernier moyen, chez nous, qui n'est pas un des moins efficaces et nous osons le recommander à nos collègues.

Monsieur le président et messieurs,

En relisant ce qui précède, nous ne pouvons retenir une réflexion : « C'est qu'en définitive tout se termine par *la responsabilité de l'officier*. » C'est donc une grande tâche que la nôtre ; elle demande un patriotisme éclairé et vrai, une sincère affection pour nos subordonnés. Mais elle exige, en outre, de l'instruction, toujours plus d'instruction et par conséquent un travail constant. Ce travail ne doit plus avoir pour seul objectif le règlement et la routine réglementaire, mais celui de l'initiative intelligente qui ne s'acquiert que par *la connaissance* parfaite des devoirs et *l'étude* suivie des faits et des principes de l'art militaire.

II. QUESTION.

« Quel est le meilleur moyen de remplacer les bons provisoires, émis en » campagne, par les chefs des unités tactiques ou de détachements ? d'arri-
» ver à un contrôle exact de ces bons ?

Pour qu'une comptabilité militaire soit bonne, il faut qu'elle soit claire et facile à saisir, que le règlement en soit simple et prompt, afin qu'après le licenciement d'une troupe, il n'y ait lieu à aucune réclamation.

Or, notre système actuel de comptabilité, relatif à l'émission et au contrôle des bons, ne nous paraît pas remplir ces conditions.

C'est pourquoi, notre sous section est d'avis qu'il y a opportunité à le modifier.

Le moyen le plus simple de remplacer le bon provisoire, serait le paiement comptant, et nous croyons qu'il pourrait être appliqué, avec avantage, dans certains cas, ainsi pour les fournitures aux gardes, les transports d'effets, chars de réquisition et les dépenses non prévues par le règlement, mais qui se rencontrent fréquemment dans la pratique. Il aurait pour effet de donner à l'officier plus d'initiative, en l'obligeant à un contrôle plus immédiat qu'en émettant des bons, dont il n'est, pour ainsi dire, plus responsable.

Mentionnons, à ce propos, l'importance qu'il y aurait à laisser aux chefs d'unités tactiques la compétence de pouvoir prononcer définitivement sur les dépenses imprévues.

Nous reconnaissons, cependant, que dans bien des cas et surtout pour les grosses dépenses : nourriture, logement, etc., le paiement comptant ne peut avoir lieu, et qu'il y a alors nécessité de recourir aux *bons*.

Mais ici se présente la question de simplifier l'émission des bons, en écartant la diversité des formules, qui font souvent défaut, tout en leur conservant un caractère et une forme réglementaire ; puis d'en accélérer le règlement, en en facilitant le contrôle.

Nous proposerions, à cet effet, pour l'unité tactique, un *registre à souche*, où seraient inscrits et d'où seraient détachés tous les bons définitifs délivrés pendant la durée d'un service, à l'issue duquel un simple pointage suffirait de contrôle.

Pour les dépenses payées comptant, il serait fait un état, dont les reçus feraient la preuve.

On nous objectera que les compagnies détachées étant appelées à délivrer des bons provisoires, ceux-ci n'étant pas connus, lors du licenciement, le règlement immédiat, auquel nous cherchons à arriver, ne pourrait avoir lieu.

Pour cela, nous proposerions des *livrets*, également à *souche*, qui seraient remis aux capitaines de compagnies et aux chefs de détachements.

Les bons provisoires extraits de ce livret seraient régularisés par le quartier-maître, dans un bataillon, ou par le chef de l'unité tactique, au moyen de l'émission de bons définitifs.

En outre, le capitaine détaché pourrait mentionner les bons délivrés, sur sa feuille de situation.

De cette manière, un capitaine ne pourrait plus délivrer de bons provisoires, à l'insu du quartier-maître et on ne serait plus exposé à découvrir 6 mois après le règlement des comptes (comme cela s'est vu récemment), un bon provisoire indument émis.

Tous les 5 jours, avec la feuille de prêt, le quartier-maître réglerait les dépenses faites par les capitaines et approuvées par le commandant.

Grâce à ce système, les capitaines seraient promptement et complètement déchargés et lors du licenciement, tous les bons délivrés recevraient une prompt solution.

Nous joignons à ce rapport, des modèles (établis pour un bataillon et une compagnie d'infanterie) du registre et du livret à souche, tels que nous les proposerions, sauf les modifications qui seraient jugées plus pratiques. Ils seraient l'un et l'autre précédés d'un extrait du règlement d'administration et de modèles de formulaires.

Les fourgons contiendraient quelques exemplaires de livrets, à la disposition du chef de l'unité tactique.

En résumé, Monsieur le président et Messieurs, notre sous-section conclut :

1^o A la modification de notre comptabilité actuelle, relative aux bons.

2^o Au paiement comptant de toutes les petites dépenses, en donnant au chef de l'unité tactique la compétence de prononcer définitivement sur les dépenses non prévues.

3^o A l'établissement de registres et de livrets à souche, procurant un contrôle exact et rapide.

Nous n'avons pas la prétention de croire que la solution à la question que vous nous avez soumise et que nous vous proposons, soit à l'abri de tous les inconvénients ; mais nous estimons qu'elle réaliserait un progrès incontestable et qu'en cette qualité elle mérite votre attention.

III. QUESTION.

« Comment faut-il s'y prendre pour parer au gaspillage des munitions, » remises à la troupe à son entrée au service actif ? »

Le gaspillage des munitions par le soldat, nous paraît provenir des causes suivantes :

- 1^o Paquetage défectueux.
- 2^o Défaut d'exactitude et de contrôle, lors de la distribution.
- 3^o Perte par négligence et perte involontaire.
- 4^o Tir trop précipité.
- 5^o Détournement par le soldat.

Reprenons séparément ces diverses causes.

A. *Le paquetage défectueux* s'est signalé, d'une manière positive, lors de la dernière mise sur pied (1870-71) ; le soldat, malgré la meilleure volonté, n'a pu éviter la perte ou la détérioration d'une partie de ses cartouches. On a dû, à la suite de cette campagne, réempaquer 213,000 cartouches provenant des troupes vaudoises. Or, en admettant que celles-ci fussent en force pour un cinquième dans l'ensemble des troupes levées, pour l'occupation de nos frontières, nous trouvons qu'on a dû réempaquer 1,065,000 cartouches. Ce fait a suffisamment démontré la défectuosité du mode de paquetage ; aussi la Confédération a-t-elle ordonné l'adoption d'un autre système solide et pratique. — En outre, elle a payé aux Cantons pour frais de réempaquetage et indemnité fr. 3 40 par 1000 cartouches.

Ainsi, ensuite du nouveau système adopté, notre première cause de gaspillage est écartée.

B. *Défaut d'exactitude et de contrôle lors de la distribution.*

On peut y remédier d'une manière complète par la discipline, le calme et l'ordre dans les rangs lors de la distribution ; en général, dans ce moment là, il y a confusion et désordre : Ce sont les officiers et les sous-officiers qui doivent agir ici par une surveillance active.

Ajoutons que la *distribution* est généralement beaucoup *trop précipitée* et que cette précipitation, qui est le fait de la plupart des entrées au service, amène de la confusion et cause un préjudice réel, qu'il est long et difficile de réparer. Il en est de même en général, pour les licenciements et il ne faut pas s'étonner, s'il en résulte des erreurs et un contrôle imparfait. Nous insistons sur ces faits qui ont une importance réelle.

C. *La perte par négligence et la perte involontaire* peuvent être considérablement atténuées par l'instruction, en inculquant au soldat dès l'origine, le sentiment de l'importance qu'il y a pour lui, à savoir par l'ordre et les soins, conserver et préserver par tous les moyens possibles ses munitions, ce facteur important de sa défense personnelle.

Ce sentiment-là ne se commande pas, ne se contrôle pas : il doit entrer dans les usages et découler naturellement de l'esprit militaire.

D. *Le tir trop précipité* a le grave inconvénient de détruire, sans aucun résultat utile, une beaucoup trop grande quantité de munitions ; les nouvelles armes facilitent surtout cet abus, qui peut prendre des proportions dangereuses dans certains cas.

Ici encore *l'instruction militaire* doit s'attacher à exercer une heureuse influence et produire des résultats réels, en accoutumant le soldat au sang-froid et au calme pendant le tir et en y veillant d'une manière toute spéciale, cherchant à lui faire bien comprendre l'importance de ce fait, qu'un tir calme et sans précipitation a un double avantage : 1^o Nuire à l'ennemi et l'impressionner dans une beaucoup plus forte mesure qu'un tir précipité, presque toujours mal dirigé et sans grand effet. 2^o Ménager les munitions, ce qui, dans tel cas donné, peut avoir une influence considérable sur l'issue favorable d'un engagement.

E. *Le détournement des munitions.*

Il faut avouer les choses telles qu'elles sont : le soldat s'approprie fréquemment une partie des munitions qui lui sont confiées et les conserve, pour son usage, en dehors du service, au lieu de les employer ou de les restituer, selon son devoir.

Dans la troupe, ce fait du détournement des munitions n'est pas considéré comme un *vol*, et souvent c'est à peine si celui qui s'en rend coupable en

fait mystère à ses compagnons d'armes ; il ne croit pas avoir commis une mauvaise action et paraît ne pas se douter de ce qu'il y a de méprisable dans un détournement, premier pas, du reste, dans une fausse voie.

Nous croyons que pour déraciner cet usage, car c'en est devenu un, il faut dès la première instruction militaire ne cesser d'éclairer le soldat sur ses nombreux devoirs et lui faire comprendre que des fautes souvent légères en apparence prennent un caractère exceptionnel de gravité dans la vie militaire, et qu'il importe d'observer sa conduite et ses actes d'une manière plus sévère.

Nous pensons, en outre, qu'il faut chercher à enlever au soldat la tentation même de s'approprier des munitions en *en diminuant encore le prix* dans une forte mesure ; il faut que le soldat le moins fortuné n'ait pas à faire une dépense réelle en se procurant quelques paquets de cartouches, pour ses exercices de tir à domicile. Maintenant que tout soldat suisse possède une arme de précision, qui l'engage à se perfectionner dans le tir, on doit lui faciliter cet exercice par tous les moyens possibles ; nous savons que le prix des munitions a été abaissé récemment, mais une diminution plus forte encore serait à désirer, afin que l'obligation d'éviter une dépense ne soit jamais pour le soldat une excuse d'avoir manqué à son devoir.

Ceci obtenu, on pourrait alors, par de sévères peines disciplinaires, punir de semblables détournements, qui, de nos jours, sont parfois tacitement tolérés.

Après ces considérations, examinons quel moyen pratique on pourrait proposer pour résoudre la question du gaspillage des munitions, envisagée dans son ensemble.

Nous n'en découvrons qu'un seul efficace, la « *responsabilité personnelle.* »

Chaque soldat doit être responsable des munitions qu'il reçoit et payer celles qu'il ne peut restituer.

Une latitude de tant pour cent (5 p. 0/0 par ex.) pourrait lui être laissée, pour parer aux pertes involontaires.

Il ne nous paraît guère possible d'exercer un contrôle réel s'il ne repose sur la base de la responsabilité personnelle. Ce mode est si naturel et si simple qu'en pratique on cherche à en faire l'application, ce qui n'est guère possible, tant que le principe n'est pas posé et sanctionné.

Ainsi, lors du service des compagnies de landwehr, en 1870-71, celles qui furent licenciées à Lausanne au commencement de mars 1871 eurent chacune, après un service de 15 jours, un déficit variant de 600 à 800 cartouches, tarifées à 70 cent. le paquet de 10. Ce qui faisait de 42 à 63 francs par compagnie. Pour ce fait, une retenue fut opérée sur la solde de chaque capitaine, mais ensuite de réclamations ultérieures, le commissariat restitua l'argent quoique le déficit sur les munitions n'ait pu être expliqué.

Il nous semble qu'en mettant en œuvre les moyens signalés plus haut :

1^o *Contrôle exact à la distribution et, pour cela, moins de précipitation à l'entrée au service ;*

2^o *Surveillance sévère, de la part des officiers et sous-officiers ;*

3^o *En inspirant au soldat le sentiment impérieux du soin minutieux de ses munitions comme complément indispensable de l'arme qui lui est confiée et en l'éclairant sur ses devoirs ;*

4^o *En diminuant le prix des munitions ;*

5^o *En insistant toujours plus sur le tir dans les écoles, cours d'instruction et sur les devoirs qui en résultent ;*

On parviendra à atténuer considérablement la gravité et le poids de cette responsabilité.

Telle est donc notre conclusion :

« *Responsabilité personnelle* » ; cependant si elle doit s'appliquer avec rigueur dans les services d'instruction, il ne peut en être de même lors d'un service devant l'ennemi.

Ici l'application en devient fort difficile, même impossible, comme tout autre contrôle sur cet objet ; mais aussi nous pensons que devant l'ennemi un contrôle sérieux est moins nécessaire ; car si, d'une part, les causes de

gaspillage, de perte ou de détérioration des munitions sont beaucoup plus fréquentes, en retour le soldat, même le plus ardent, a le sentiment inné de sa conservation personnelle, qui, après celui d'un entier dévouement à la patrie, prime tout autre considération et lui impose naturellement, sans qu'on soit obligé d'y veiller, le soin de ses moyens de défense.

En terminant ce rapport, nous croyons devoir recommander une institution dont on a souvent parlé et qui aurait aussi pour effet, quoique indirectement, de diminuer dans une certaine mesure le gaspillage des cartouches.

Il s'agirait dans l'organisation de nos écoles militaires de ne pas avoir seulement en vue la création de bons instructeurs de tir, officiers et sous-officiers, mais aussi la *formation de bons tireurs simples soldats*.

Ainsi un officier pourrait choisir sans hésitation les quelques bons tireurs, notés comme tels, qui lui seraient nécessaires dans telle ou telle circonstance, pour tirer à coup sûr ou sur des buts éloignés, tout en ménageant les munitions des hommes moins adroits.

A cet effet, il devrait être établi dans les écoles de tir, des listes des meilleurs tireurs, classés par compagnie, listes qui seraient communiquées aux capitaines.

Agréez l'expression de notre parfait dévouement.

La sous-section de Morges :

Le président,
J. MORAX, major.

Le secrétaire,
Eug. MURET, capitaine.

Morges, le 22 avril 1872.

Le comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale, réuni à Lausanne le 28 juin, a adressé aux divers journaux vaudois la communication suivante

« A la suite d'une réunion d'officiers de Lausanne, tenue à l'hôtel des *Trois-Suisses* le 14 juin courant, les journaux du Canton ont parlé d'une fête que la section vaudoise de la Société militaire fédérale célébrerait à Lausanne, et divers bruits erronés ayant couru sur la nature de cette fête, au sujet de laquelle *aucune décision* n'avait été prise par le comité de la section jusqu'à ce jour, ce dernier vous communique les décisions qu'il vient de prendre, lesquelles, comme on le verra, tout en maintenant le programme de la reconnaissance militaire votée dans l'assemblée générale du 22 mai dernier, tiennent compte des vœux émis par les officiers réunis à Lausanne le 14 courant.

Il sera organisé pour la seconde quinzaine du mois d'août une reconnaissance d'Yverdon à Lausanne par le Jorat. Réunion à Yverdon le vendredi à 10 heures du matin, organisation et départ; arrivée à Lausanne le lendemain soir et, le surlendemain dimanche, séance en grande tenue, à 9 heures du matin, dans la salle du Grand-Conseil, suivie d'un banquet au Casino-théâtre.

Ordre du jour de la séance :

- 1^o Rapport du président de la section sur sa marche et sur les travaux des sous-sections pendant l'année ;
- 2^o Rapport sur la reconnaissance des deux jours précédents ;
- 3^o Rapport de la commission chargée d'étudier les modifications générales qu'il convient d'apporter à la loi sur l'organisation militaire fédérale et plus spécialement à celle sur l'organisation militaire vaudoise ;
- 4^o Rapport spécial sur la cavalerie ;
- 5^o Rapport sur le magasinage facultatif des armes dans les communes ;
- 6^o Rapport financier et propositions tendant à indemniser les sous-sections des frais faits par elles l'hiver dernier pour des cours d'instruction militaire, etc , etc.
- 7^o Propositions individuelles.

Cette séance aura un caractère purement cantonal.

Le comité.

Par la même occasion nous vous communiquons la partie du toast porté à *la Patrie* par M. le commandant Escher, dans l'assemblée annuelle des officiers zuricois, qui nous a été transmise hier par M. le président de la section de Zurich.

Les paroles patriotiques prononcées dans ce toast à l'adresse des Vaudois nous engagent à le reproduire et à vous communiquer la réponse que nous avons immédiatement envoyée à Zurich :

Nous avons à nous garantir contre un deuxième danger qui pourrait menacer notre liberté, danger petit encore, mais qui pourrait prendre rapidement de grandes proportions si nous ne le conjurons dès sa naissance. Ce n'est pas avec ces armes, mais avec le cœur que nous devons le combattre. Un écrivain a dit : « La Suisse n'a pas grand'chose à craindre de l'extérieur, aussi longtemps qu'elle sera unie ; son plus grand ennemi est la division intérieure. » C'est cette division que nous avons à considérer aujourd'hui, car, par suite de la révision de la constitution, la Suisse est divisée en deux camps. Nous Suisses allemands, en grande majorité, avons cru devoir accepter la nouvelle constitution parce que nous considérons comme un progrès le fait que les diverses parties de la Suisse se relieraient plus fortement, et nous pensions plus à l'ensemble qu'aux parties. D'autres de nos frères se croyant lésés par la nouvelle constitution au point de vue de leurs libertés et de leurs habitudes nationales, rejetèrent le projet, appuyés en cela par la majorité.

Par là s'est introduite dans le pays une tension pénible ; cette tension se manifeste principalement entre la Suisse allemande et la Suisse française.

Nous voyons avec regret le rejet de la constitution, car nous espérions relever notre armée en la faisant *une*. Toutefois, nous ne saurions nullement admettre qu'on reproche à nos opposants toutes sortes de motifs peu honorables. D'un autre côté, il est absurde de nous dire que nous voulons devenir Prussiens.

Nous, Suisses allemands, sommes fiers de notre liberté suisse, et autre chose ne saurait nous venir à l'esprit.

Aussi bons Suisses que nous, sont nos camarades welsches. *Nous officiers zuricois, sommes depuis longtemps amis des Vaudois* ; un signe de cette amitié est cette coupe qui est là devant moi, coupe que les officiers vaudois nous ont donnée en 1838.

Et l'année dernière, lors de l'occupation des frontières, nous avons pu voir une fois de plus combien est fort l'attachement des Cantons français à la Suisse et quels sacrifices ils lui savent faire.

Mais, même dans les cercles d'officiers menace de s'introduire la division ; car par suite de l'ajournement de la réunion de la Société fédérale des officiers à Aarau, il est question d'avoir à Lausanne une fête rivale (*Gegenfest*). Puisse notre société faire ses efforts pour que cette fête n'ait pas lieu, mais qu'elle engage aussi le comité central (nous ne rechercherons pas aujourd'hui les motifs qui l'ont engagé à ajourner la fête) à reprendre l'affaire en mains et à convoquer prochainement la *fête fédérale* à Aarau comme occasion de fortifier les sentiments fraternels fédéraux, l'amour de la patrie commune.

L'amour de la patrie, voilà l'important. La constitution et les lois ne sont que l'accessoire.

Camarades ! que ce soit d'un bon augure que dans cette fête qui réunit deux des Cantons les plus progressistes, Zurich et Schaffhouse, le toast à la patrie soit porté avec la vénérable coupe du canton de Vaud ! Saisissez vos verres et buvez au bonheur de la patrie !

Réponse du comité de la section vaudoise.

A Monsieur le président de la section zuricoise de la Société militaire fédérale.

Monsieur et cher camarade,

Le comité de la section vaudoise vient de prendre connaissance de la lettre que vous avez bien voulu adresser sous date du 26 de ce mois à M. le colonel fédéral Grand, président de la sous section de Lausanne.

Les sentiments exprimés par M. le commandant Escher dans son toast à la patrie sont partagés sincèrement par les Vaudois qui, depuis de longues années, tiennent à l'amitié des Zuricois.

La fête des officiers, dont vous nous parlez, est notre assemblée bisannuelle *réglementaire*, qui a dû être renvoyée l'année dernière à cause des circonstances de

l'époque, et n'a aucun caractère de *Gegenfest* ; elle sera purement vaudoise et nous nous faisons le plaisir de vous en donner le programme.

(Suit le dit programme).

Vous voyez par là que nous ne sommes occupés comme vous que du bien de l'armée suisse et des progrès à réaliser et que si, sur la question de la centralisation, nous ne sommes pas d'accord, nous nous rencontrerons toujours en frères sur le terrain des progrès militaires et du bien de la patrie.

Wir wollen sein ein einzig Volk von Brüdern,
In keiner Noth uns trennen und Gefahr...

Nous serons toujours heureux de conserver et resserrer les liens qui nous unissent aux Zuricois et votre drapeau de 1838 qui a toujours figuré dans toutes nos fêtes sera, avec le drapeau fédéral, le plus bel ornement de notre salle de banquet. Agrérez, etc.

Le président du comité,

Signé : Ed BURNAND, colonel fédéral.

Nous demanderons la permission d'ajouter quelques brèves réflexions aux lignes ci-dessus. Tout en appréciant les excellents sentiments de nos camarades zuricois, ils nous pardonneront d'en trouver l'expression un peu affaiblie par des appréciations manquant de justesse.

Quand des tribuns ignorants ou simplement habiles plaident qu'il n'existe pas aujourd'hui *une armée suisse*, on sourit. Mais que des officiers leur fassent chorus, cela n'est pas admissible. Des officiers ne sauraient nier que notre armée fédérale ne soit *une*, régulièrement *une* ; plus *une* que la plupart des armées européennes, même que la plus glorieuse d'entr'elles, l'armée allemande ; aussi *une* en un mot qu'on puisse se représenter une armée milicienne, sans aucuns cadres permanents, toute de soldats-citoyens qui sont cent fois plus souvent citoyens qu'ils ne sont soldats.

Notre armée est *une* puisqu'elle dépend d'une seule législation supérieure, les lois fédérales organiques de 1850 et 1851 et leurs compléments ; puisqu'elle a partout le même armement, le même équipement, le même habillement à quelques franges et cocardes près, le même règlement de service, d'administration, d'exercices, les mêmes commandements, les mêmes insignes, les mêmes compétences, la même solde, enfin la même autorité suprême, le Département militaire fédéral en temps de paix, le général en chef en temps de guerre, tous deux presque omnipotents, plus omnipotents qu'aucun ministre de la guerre ou commandant en chef d'aucune armée civilisée.

Ce n'est qu'en jouant sur les mots qu'on peut contester l'existence d'*UNE armée suisse*, comme on nierait aussi celle du soleil. Toute armée en effet a besoin d'un fractionnement, d'une répartition en diverses unités et sous-unités. Ces répartitions diffèrent suivant les pays ; presque tous en ont une de temps de paix et une de temps de guerre. Il en est de même chez nous. La répartition du pied de guerre, où tout le monde arrive sous les drapeaux, se fait par le système dit divisionnaire, et par un réseau hiérarchique au bas duquel est l'unité tactique, bataillon, escadron, batterie ou compagnie, et au haut le grand état-major et le commandant en chef, munis des pouvoirs les plus étendus, qui n'ont jamais été contestés par personne. Ce réseau forme donc une unité parfaite et réelle.

Pour le temps de paix, où deux à trois centièmes de l'armée seulement sont sur pied, le fractionnement se fait soit par contingents cantonaux, soit par divers services d'instruction, d'ordre fédéral et cantonal, et d'inspection, d'ordre exclusivement fédéral. Cette répartition, certainement la plus naturelle, la plus économique, la mieux en harmonie avec les besoins militaires et les institutions générales du pays, n'attaque en rien l'unité de l'armée, puisque toute l'activité militaire des Cantons ne peut se mouvoir que dans les limites des lois et règlements fédéraux, sous la sanction, l'inspection et le contrôle permanents de l'autorité fédérale.

Tout cela constitue bien l'unité légale de l'armée suisse ; ses subdivisions complètent cette unité comme les membres complètent le corps, mais ne la rom-

pent en aucune façon. Si en fait l'unité n'existe pas autant qu'elle le pourrait, cela tient à des imperfections passagères, qu'il serait aisé de faire disparaître sans se lancer dans des mesures fantastiques. La seule diversité réelle est celle des trois langues. Entend-on la supprimer? Non, sans doute. Donc comme desiderata le refrain *une armée est vide de sens*.

Comme nos camarades zuricois nous dirons : « L'amour de la patrie, voilà l'important ! » Evitons ces innovations capricieuses qui nous divisent au lieu de nous unir, qui nous affaiblissent au lieu de nous fortifier. Beaucoup de progrès peuvent se réaliser dans notre armée en dehors des questions qui nous aigrissent. Essayons courageusement, cordialement de les réaliser, en laissant au temps le soin de montrer s'il est nécessaire d'y ajouter la centralisation, restreinte ou totale, que quelques-uns de nos camarades croient être aussi un progrès, tandis qu'elle est pour d'autres un affligeant recul. Mettons donc de côté pour le moment les thèses discordantes ; et, sans même préjuger leur solution ultérieure, travaillons résolument à tout le reste.

C'est dans ces dispositions que nous remercions sincèrement, pour notre part, nos frères d'armes zuricois de leur amicale manifestation, et que nous espérons concourir avec eux au progrès du militaire suisse.

LE RÉGIMENT ÉTRANGER DANS LA GUERRE DE 1870-1871.

Notes avec itinéraire des 1^{er} et 2^e puis 5^e bataillons du régiment étranger pouvant servir à établir l'historique de ces 3 bataillons du 1^{er} octobre 1870 au 22 juin 1871, réunies par Ad. Cérésolo, capitaine au régiment étranger.

Le 1^{er} octobre 1870. Les 1^{er} et 2^e bataillons se trouvant alors à El-Haçaïba, reçoivent l'ordre de partir pour Oran par les étapes suivantes pour s'embarquer pour France ; ils arrivent le même jour à Sidi-Assen, 17 kil. route de Bel-Abbès.

Le 2 octobre, à la Tania.

Le 3 octobre, Sidi-Bel-Abbès.

Le 4 octobre, Oued Imber.

Le 5 octobre, au Uelat à pied et de là à Oran par les voies rapides.

Le 7 octobre, séjour à Oran, les bataillons campent au-dessous du fort St-Grégoire et reçoivent des recrues venant de Mascara, plus les éléments non allemands des 3^e et 4^e bataillons qui restent en Afrique.

Le 8 octobre, embarquement à Men-El-Kebir, le 1^{er} bataillon sur la Dryade, le 2^e sur l'*Entreprenante*.

Les 9 et 10 octobre, en mer.

Le 11 octobre, débarquement des 2 bataillons à Toulon, embarquement en chemin de fer le même jour pour Bourges.

Le 12 octobre, en chemin de fer par Nevers.

Le 13 octobre, à 5 heures du matin, arrivée à Bourges et campés en avant du côté de Vierzon.

Le 14 octobre, séjour à Bourges.

Le 15 octobre, départ pour Vierzon à pied, 32 kil., grande halte à Melun, campés le soir.

Le 16 octobre, Salbris, 24 kil., campés.

Le 17 octobre, Pierrefite, 13 kil., campés.

Arrivée des débris du 5^e bataillon qui est réorganisé avec les anciens éléments venus d'Afrique.

Les 18, 19, 20 et 21 octobre. Séjour, exercices et grand gardes sur la route d'Orléans.

Le 22 octobre, retour à Salbris, campés et embrigadés, 1^{re} brigade (d'Arris), 2^e division (15^e corps d'Aurelles de Paladines).

Les 23, 24, 25, 26 et 27 octobre. Séjour à Salbris, exercices et manœuvres.

Le 28 octobre. Départ des 3 bataillons pour Mer par Tours et Blois.

Le 29 octobre. Campés à Mer.

Le 30 octobre. Cantonnés, le 1^{er} bataillon au tertre en avant Mer, les 2^e et 5^e à droite et à gauche de la ferme des Trois-Maillets.